Le crime d'un monstre à Haubourdin

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est ce que les magistrats s'efforceront d'établir. En attendant les résultats de cette enquête et de l'autopsie de la victime, qui sera faite par le docteur Muller, Masselis a été déféré au Parquet, sous l'inculpation de meurtre avec préméditation suivi de viol.

Les funérailles de l'enfant auront lieu mardi à la charge de la Ville

M. Auguste Potié, sénateur-maire d'Haubourdin, a rendu visite à M. et Mme Billaut, leur apportant ses condoléances et les informant que la ville prendrait à sa charge les frais de funérailles, qui auront lieu vraisemblablement mardi prochain.

La petite Notteau, de Lomme, fut-elle tuée par ce monstre ?

On se souvient que le 26 mars disparaissait de Lomme, la petite Notteau, qui fut aperçue la dernière fois le long du canal de la Deûle en compagnie d'un homme vêtu de « bleus » tachés d'huile.

Or, à ce moment, la dragueuse où Masselis était employé, se trouvait à quatre kilomètres de l'habitation de M. Notteau et cet individu prenait ses repas tous les jours dans un café attenant à la maison occupée par la famille de l'enfant.

Il serait certainement désirable que l'on relève l'emploi du temps de Masselis le 26 mars. Qu'a-t-il fait ce jour là ? jour où fut soulevée une émotion formidable dans cette paisible ville de Lomme, jour depuis lequel aucune mère de famille ne laisse plus sortir ses enfants sans les accompagner ou les surveiller.

Masselis a répondu pour sa défense, quand il a été interrogé au sujet de cette disparition, que le 26 mars il avait travaillé. Cette affirmation sera vérifiée et espérons que l'inquiétude qui pèse sur la paisible ville de Lomme sera apaisée.

Georges MATHIS.

Un domestique de ferme tua une jeune fille qu'il avait violentée

Près de Saint-Baudel (Cher), un passant a découvert, gisant dans un bassé, le cadavre d'une jeune fille, Mlle Yvonne Laudat, âgée de 23 ans, aimée d'une famille de six enfants.

Les premiers résultats de l'enquête révélèrent que la victime s'était rendue la veille à un bal et que c'était sur le chemin du retour, vers minuit, que la jeune fille avait été attaquée et frappée de huit coups de couteau à la tête et au cou.

La gendarmerie ayant appris que Mlle Yvonne Laudat avait été vue à la sortie du bal, en compagnie d'un jeune domestique de ferme, Charles Favereau, 22 ans, ancien pupille de l'Assistance publique, celui-ci fut appréhendé peu après. Pressé de questions, il fit des aveux complets. Favereau semble avoir commis son meurtre par peur d'une dénonciation de sa victime qu'il avait violentée.

M. DOUMERGUE SE RENDRA A BRUXELLES EN OCTOBRE

L'ambassadeur de Bruxelles vient d'être avisé officiellement que M. Doumergue se rendra à Bruxelles, en octobre prochain.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Une affaire d'émigration clandestine à Lens

Autrichien d'origine et naturalisé Américain, Blumenthal, qui pendant la guerre avait servi dans la Légion étrangère, était venu s'installer à Lens comme agent d'affaires, après l'armistice.

Soupçonné d'exploiter un bureau d'émigration clandestine, Blumenthal se vit poursuivre à Béthune où le tribunal correctionnel lui infligea un mois de prison et 500 fr. d'amende.

Ayant fait appel du jugement l'agent d'affaires ne se présenta pas à l'audience et la Cour confirma la décision des premiers juges. Sur opposition, l'affaire est revenue devant la 4e Chambre. Me Bufquin plaida l'innocence de son client qui, dit-il, ne s'est pas livré au trafic de l'émigration clandestine, mais n'a fait que s'entremettre pour des demandes d'emploi.

Cependant, la Cour n'a pas admis cette thèse et elle a condamné Blumenthal à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende.

Le prévenu s'est alors pourvu devant la Cour de cassation contre l'arrêt de la Cour.

Deux Polonais voleurs à Flers-en-Escrebieux

Deux ouvriers polonais, Brezinski et Wieslo, domiciliés à Flers-en-Escrebieux s'étaient introduit chez un de leurs compatriotes et lui avaient dérobé sa valise contenant des vêtements et divers objets.

Le tribunal correctionnel de Douai les condamna à 6 mois de prison et à 5 ans d'interdiction de séjour, chacun.

En appel, la Cour a réduit la peine de prison prononcée contre eux à 4 mois et a supprimé l'interdiction de séjour.

Un mortel accident d'auto à Béthune

Albert Montpellier, qui revenait en auto de Paris-Plage, arrivait au passage à niveau de Béthune au moment où le garde barrière Léon Delbé, manœuvrait les bras.

L'automobiliste ne s'étant pas arrêté à temps le pare-brise de la voiture fut brisé. Ce léger accident affola le conducteur qui ne fut plus maître de sa direction. Et l'auto, à une vingtaine de mètres de là, vint tuer un passant, M. Caux, marchand de poissons.

M. Montpellier déclara que M. Delbi avait abaissé la barrière à l'instant même où il atteignait le passage à niveau.

Le garde barrière prétendit au contraire qu'il la levait.

Les deux hommes furent poursuivis pour homicide par imprudence.

Le tribunal de Béthune ne statua pas sur le cas de M. Delbi. Par contre, il condamna l'automobiliste à 50 fr. d'amende, à verser 10.000 fr. à la partie civile et une rente annuelle de 3.000 francs pour chacun des trois enfants de la victime.

Hier, samedi, l'affaire a été plaidée de nouveau par Me Allaert, représentant Mme Caux ; par Me Deschodt, pour le garde barrière et par M. Boyer-Chamard, pour M. Montpellier.

La partie civile demanda à la Cour de déclarer Delbi et Montpellier solidairement responsables des conséquences de l'accident.

Elle réclamait 180.000 francs de dommages et intérêts pour Mme Clabaut, la compagne de M. Caux et 210.000 francs au profit de leurs enfants.

La Cour a estimé que la responsabilité était partagée dans une proportion d'un quart pour le chauffeur et de trois quarts pour le garde-barrière. Elle a donc condamné Delbi à six jours de prison avec sursis et 200 fr. d'amende, et Montpellier à 50 fr. d'amende. La partie civile a obtenu 10.000 fr. de dommages-intérêts et 2.000 fr. de rente pour chacun des trois enfants.

Pour parer son fiancé une jeune fille avait volé une chaîne en or

Une jeune fille de 15 ans, Germaine Lejeune, avait dérobé une chaîne en or chez un bijoutier de Bergues. Puis elle offrit le bijou à son fiancé René Delsaere, 18 ans. A la suite de cela le Tribunal de Dunkerque condamna l'indélicate fillette à quatre mois de prison avec sursis et son fiancé à six mois pour recel.

La Cour s'est montrée indulgente pour Germaine Lejeune qui a vu sa condamnation réduite à deux mois avec sursis. Les six mois infligés en première instance à René Delsaere ont été confirmés. — R. L.

Le drame sanglant de Jeumont

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Ouvre moi »

Les trois Baët Belaïd, Slimane et Hocine avaient, eux, regagné le logis d'assez bonne heure. En pleine nuit, vers deux heures du matin, à ce qu'il semble, l'un des Arabes habitant l'étage entendit Mektoub Ahmed frapper à la porte de Nabach Amar, insistant à plusieurs reprises : « Ouvre-moi ».

La scène entre les deux hommes dut être rapide, car peu après, Nabach Amar apparaissait, chancelant, livide, un couteau profondément enfoncé dans l'arcade sourcilière gauche. Ses camarades lui portèrent secours. L'arme était tellement engagée qu'ils durent s'y prendre à deux fois pour la sortir. Le blessé, qui portait également de profondes entailles derrière la tête et avait reçu sept coups de couteau, perdait son sang en abondance. Le brigadier-chef de gendarmerie Hulot arriva aussitôt sur les lieux avec les gendarmes Lavaigne et Lebrun. Il dut faire plusieurs sommations à la porte du meurtrier Mektoub Amar qui, son coup fait, s'était verrouillé et, complètement ivré et hébété, s'était endormi.

Le docteur Rouvière a essayé vainement d'arrêter l'hémorragie et fait transporter d'urgence le blessé à l'Hôpital de Maubeuge.

Nabach Amar était encore dans le coma à son arrivée.

La descente du Parquet

M. Jacques, juge d'instruction du Parquet d'Avesnes s'est rendu samedi matin sur les lieux, accompagné de M. le docteur Triqueneaux, médecin légiste.

Le meurtrier, dont l'ivresse s'était un peu dissipée, s'est borné à répondre par de rares monosyllabes. On a pu en sortir quand même qu'il avait eu, à deux heures du matin, une dernière discussion avec la victime et lui avait réclamé son argent. Nabach Amar lui aurait répondu sur un ton violent et se sentant menacé, Mektoub aurait alors frappé à plusieurs reprises.

Le meurtrier, placé sous mandat de dépôt, sera transféré ce matin à la prison d'Avesnes.

R. BOULY.

La dispute de deux entrepreneurs à Lens

L'un d'eux est blessé par le chauffeur de l'autre.

Une arrestation

Les entrepreneurs de transport en commun qui exploitent les lignes au départ de la gare de Lens, ne vivent pas en bonne intelligence, en particulier MM. Westeel et Biervois qui bien souvent se chamaillent en raison de la concurrence qu'ils se font sur la ligne : Lens-Billy-Montigny.

Un arrêté préfectoral a fixé des horaires que chacun a'est engagé à respecter sous peine de se voir frapper d'interdit. Malgré cela la police doit souvent intervenir pour régler les différents qui surgissent entre les propriétaires d'autocars.

Jeudi après-midi, jour de l'Ascension, un incident sérieux est survenu.

M. Abel Biervois, entrepreneur de transport, boulevard Emile-Basly, avec sa voiture, quittait à 16 h. 50 la gare de Lens, à destination de Billy-Montigny (heure prévue par son horaire). M. Emile Westeel, entrepreneur de transport, rue du 14-Juillet, partit presque aussitôt, malgré que l'heure fixée fut dix minutes plus tard. Ce qui devait arriver arriva. Rue de Douai, par suite d'un encombrement, Biervois dut s'arrêter; la voiture Westeel qui suivait de près voulut doubler et tamponna celle qui la précédait. Biervois dit qu'il y a malveillance : Westeel prétend qu'il y a accident voulu par son concurrent. Toujours est-il que la carrosserie de l'autocar Biervois fut sérieusement endommagée, d'où énervement du propriétaire qui ne sut maîtriser ses nerfs et lança une pierre dans la direction de l'autobus Westeel.

Ce dernier, furieux, descendit de sa voiture et frappa M. Biervois, puis donna ordre à son chauffeur, Nowaiki, de lencer un pavé vers son antagoniste. Biervois reçut la pierre sur l'avant-bras gauche, qui fut fracturé, ce qui lui occasionnera une incapacité de travail de trente jours, ainsi que l'atteste le certificat délivré par M. le docteur Cambier.

De plus, Mlle Westeel se livra également à des voies de fait sur Biervois qui, dans l'impossibilité de continuer sa route vers Billy-Montigny, dut retourner à son garage.

Le blessé a porté plainte à la gendarmerie qui, après enquête, a mis le chauffeur Nowaiki en état d'arrestation, pour coups et blessures. Cette affaire regrettable aura son dénouement devant le tribunal correctionnel de Béthune : on parle aussi de sanctions de l'administration supérieure. Attendons...

Une série de tragiques explosions dans une manufacture de feux d'artifices

On mande de Hannover (Massachussetts :

« Trois ouvriers ont été tués et une vingtaine blessés par une série d'explosions qui se sont produites dans la manufacture nationale de feux d'artifices. Le matériel a été complètement détruit ».

Une sinistre plaisanterie

On mande de Malaga qu'une famille résidant dans le quartier de la Trinité a reçu, il y a quelques jours, par la poste, un paquet contenant un cercueil en miniature, dans lequel se trouvaient plusieurs autres petits cercueils portant chacun le nom d'un membre de la famille avec la date future de leur décès.

La famille, assez superstitieuse, fut très émue par cet envoi. Or, le lendemain de cette réception, qui était justement jour fixé pour lui, le père de famille mourut subitement. Les autres membres de la famille sont en proie à la terreur. Tout le quartier est très ému.

La police recherche les auteurs de cette sinistre plaisanterie.

Un gardien de prison poignardé par un prisonnier

Un prisonnier chinois a tué d'un coup de poignard un gardien européen de la prison de la ville de Singapour. L'agresseur a été grièvement blessé à coups de revolver.

Tué par un obus dans la Somme

M. Emile Cozette, 63 ans, ouvrier agricole chez un cultivateur de Corcelette, était occupé à des travaux de déblaiement, lorsque sa pioche heurta un obus enfoui dans les décombres. L'engin ayant éclaté, M. Cozette a été tué.

REVOLUTION AU MEXIQUE

On mande de New-York : Selon des nouvelles du Mexique, une colonne fédérale a battu, à la Piguera (Jalisco), une troupe d'insurgés. Quarante de ces derniers ont été tués.

On signale, en revanche, un succès des rebelles, à Manzalino où, après un combat, ils se sont emparés d'un butin important.

Le général Calles a quitté Hermosillo pour Mexico, d'où il va diriger les opérations contre les partisans des Cristeros.

Natalis Dumez a demandé sa mise en liberté provisoire

On apprend que l'ex-maire de Bailleul, Natalis Dumez, inculpé de détournements, a fait une demande de mise en liberté provisoire ; elle aurait peu de chance d'être favorablement accueillie.

PAS D'ACCORD AVEC LE CINEMA AMERICAIN

On annonce que les pourparlers qui s'étaient engagés entre les représentants de la cinématographie américaine (groupe Hays) et les représentants de l'industrie cinématographique française, ont pris fin sans qu'un accord ait pu intervenir sur la question du contingentement.

Une suggestion d'ordre fiscal va être étudiée probablement par les organismes intéressés et soumise au gouvernement, mais il convient d'observer que cette étude ne sera plus en aucune manière dans le cadre du décret Herriot par lequel avait été institué le contingentement.

Comme, d'autre part, ce système de protection employé par toutes les nations européennes est rejeté par le groupe Hays, aucune entente ne peut être prévue et, par conséquent, il y a peu d'espoir maintenant de voir les Américains reprendre les transactions commerciales avec l'exploitation française. On peut affirmer que les écrans français qui étaient d'ailleurs représentés à ces conférences par le syndicat des directeurs de théâtre cinématographique, ne souffriront que très légèrement d'une pénurie possible de films.

Quatre terroristes lithuaniens condamnés à mort

Quatre terroristes, les nommés Buzgas, Markelis, Augaitis et Gavenas, qui avaient été arrêtés à Siauliai le 21 avril et trouvés porteurs d'armes, de revolvers et de grenades, ont été traduits hier à Kowno devant un conseil de guerre qui les a condamnés à la peine de mort. Les condamnés ont adressé un recours en grâce au Président de la République.

Les sanglantes émeutes du Premier Mai à Berlin

L'assemblée des délégués des syndicats des ouvriers et d'employés de Berlin a adopté la résolution suivante : « Le soir du ter mai, ainsi que les jours suivants, des rencontres sanglantes avec la police ayant coûté la vie à un certain nombre de personnes et au cours desquelles il y eut de nombreux blessés, ont été provoquées. Le parti communiste qui, par ses excitations dans la « Rote Fahne », avait, durant des semaines, préparé le terrain, est responsable de ces événements. L'assemblée regrette vivement que du sang ait été versé le jour du 1er mai, et plaint les victimes innocentes ».

5 morts et 20 blessés dans l'incendie d'un hôtel

On mande d'Amarillo (Téxas) : Un incendie a détruit un hôtel. Il y a 5 morts et 20 blessés. Les pompiers ont trouvé trois corps carbonisés.

Une femme qui laissait sans soins ses enfants a été arrêtée

La police de Montpellier vient d'arrêter la nommée Jeanne Mézoul, âgée de 26 ans, qui laissait sans soins ses trois jeunes enfants. Les trois petits dont l'état de santé est des plus précaires par suite de privations ont été confiés à l'Assistance publique. Leur père, appelé comme témoin dans une affaire de cambriolage, s'est enfui du commissariat alors que le secrétaire procédait à son interrogatoire.

Un avion atterrit dans un jardin-maraicher et capota

La nuit dernière, un avion du 38e régiment d'aviation de Thionville, effectuait un vol d'entraînement de Thionville à Reims et retour, piloté par le sergent Girod, accompagné du lieutenant observateur Altenhoffen.

Arrivés au-dessus de Reims, les aviateurs perdirent leur direction et survolèrent longtemps la ville sans pouvoir s'orienter.

Ayant lancé des fusées éclairantes, ils découvrirent un terrain plat, à la limite de Reims et de Saint-Brice, où ils tinrent pouvoir atterrir. Mais ce terrain était un jardin maraîcher, parsemé de baraques et embarrassé de fils de fer. L'avion, pris dans les fils, renversa une baraque brisant son aile droite et se retourna les roues en l'air. Les deux passagers furent dégagés par les habitants et transportés à l'hôpital de Reims.

Le lieutenant Altenhoffen est grièvement contusionné et le sergent Girot a subi une forte commotion. L'appareil est brisé.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 12 mai

Soleil : lever à 4 h. 35 ; coucher à 19 h. 19. Lune : lever à 6 h. 27 ; coucher à 23 h. 49. Aujourd'hui : St-Achille. Demain : St-Servais.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 1 mai à 18 heures :

Baromètre : 764 m/m à 0 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 0 m/m 6.

Thermomètre : Fronde : 12°3 ; Minima 7°2 atteint à 0 heures ; Maxima 21° atteint à 15 h. 30.

Etat hygrométrique : 69 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : néant ; Direction du vent : Sud-Sud-Est ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Sud-Est ; Etat du ciel : très peu nuageux.

Temps probable pour dimanche : un peu chaud, assez beau.

Office National. — Région du Nord. — Temps très nuageux devenant ensuite nuageux, belles éclaircies ; vent de Sud-Ouest, décroissant, 8 à 9 m. Température minimum en hausse de 2°.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51) — DEPOT DE VENTE : 73, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Casino-Cirque : cinéma, music-hall, attractions.

Sociétés : Assemblée générale des Evadés de guerre, 4, rue du Pays, à 10 heures ; Amicale des Arts, concert et représentation théâtrale, rue d'Alsace, à 15 heures. Messe pour Jeanne d'Arc, à St-Martin, à midi. Musée de Nadaud, assemblée générale à 10 heures. Manifestation au parc Barbieux en l'honneur d'Amédée Prouvost, à 10 h. 45.

Colombophile : La Mutuelle : Rambouillet et Chantilly : Le Progrès : Chantilly, Angerville : La Concorde : Chantilly, Angerville : Débutants : Chantilly et Rambouillet.

Football : Stade Meurice. Marbaens, à 15 h., Stade Roubaisien contre S. C. de Dôvel.

Basket-ball : Amicale des Arts contre S. C. de Tourcoing, à Roubaix, rue du Trocadéro, à 11 heures.

Tir : Amicale Terneux, grand concours de Printemps, à 9 heures, 181, Grande-Rue.

Pharmaciens de garde : M. Willot, 37, rue du Vieil-Abreuvoir ; M. Caesteker, 267, rue Jules-Guesde.

A LA CROIX DE LORRAINE
LINGERIE DES VOSGES
9 et 11, rue Grande-Chausée, 9 et 11, LILLE
LINGE DE MAISON — DRAPS ET TAIES

UN CHAUFFEUR VOLE L'AUTO DE SON PATRON ET PREND LA FUITE

M. René Valentin, 42 ans, industriel, demeurant 12, boulevard de Cambrai, possède un garage ou il remise sa voiture automobile, au numéro 204 bis, de la rue de Lille.

Vendredi soir, vers 22 h., il renvoya son chauffeur, le nommé Omer Laurent, 32 ans, se disant domicilié à Croix, rue de Lille, à l'estaminet, à l'enseigne du « Clairon ». Celui-ci avait reçu mission d'aller gerer la voiture automobile et de revenir le lendemain matin, comme il en avait l'habitude, prendre son patron.

Or, le samedi matin, M. René Valentin attendit vainement son chauffeur, impatienté, il se rendit au garage et constata que la voiture et le chauffeur avaient disparu.

L'automobile volée est une Reneult 6 HP, conduite intérieure, 4 places, 4 portes, carrosserie bleu-noir. Dans une des pochettes de la portière, se trouvaient les papiers d'identité.

Une enquête est ouverte pour rechercher l'indélicat chauffeur.

Phonographes

J. BARDIAUX, seule maison, 56, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE-JAZZ-BAND-PIANO
Facilités de paiement. — Téléphone 37-75
ROUBAIX — MAISON DE CONFIANCE

LA FETE DE JEANNE D'ARC

C'est aujourd'hui, dimanche, que sera célébrée en l'église Saint-Martin à midi, la fête anniversaire de Jeanne d'Arc. Au cours de la messe qui sera dite, M. l'abbé Durut prononcera le panégyrique de l'héroïne française, dont nous célébrons cette année le cinquième centenaire.

Les chants seront exécutés par la maîtrise de la paroisse, sous la direction de M. Pormant, maître de chapelle.

Rappelons que des places sont réservées dans le chœur aux autorités civiles et au Cercle militaire. La nef centrale sera retenue jusqu'à 11 h. 30 pour les délégués des sociétés patriotiques et militaires, à raison de quatre par groupements. Les drapeaux se placeront dans le chœur.

SACS DE DAMES
LE PLUS GRAND CHOIX
LES MEILLEURS PRIX
Grande MAROQUINERIE LUCIEN
56, Rue de Lannoy, ROUBAIX

AUTOMOBILISTES IMPRUDENTS

Des conducteurs d'auto ne tiennent pas beaucoup compte des ordres donnés concernant la vitesse de leurs voitures.

Dans la journée d'hier, la police a verbalisé contre plusieurs chauffeurs qui roulaient à une vitesse excessive dans la rue de Lannoy. Ce sont MM. V..., Robert, 18 ans, garagiste, rue Isabeau, 17, Roubaix ; G... Georges, 31 ans, chauffeur, 13, rue Pauvrée, Roubaix ; G. Oscar, 46 ans, imprimeur, rue Hermel, 5, à Paris.

Blessé par une automobile sur le Grand Boulevard

Au cours de la nuit de vendredi à samedi et vers 2 h. 45, M. Amey Albert, âgé de 32 ans, marchand de légumes, demeurant rue de Marcq, 31, à Wasquehal, passait sur le Grand Boulevard, entre le Pavé de Lille et le Gauquier.

Il y fut happé ou renversé par une voiture automobile. Des passants se portèrent à son secours et prévinrent M. le docteur Roussel, de Wesquehal, qui releva une fracture de la jambe gauche. Le blessé fut dirigé, après pansement, sur l'Hôpital La Fraternité, à Roubaix.

On dit que Messire Houblon
Vient d'épouser Demoiselle Orge.
Qu'importe l'enfant brun ou blond :
Bière il sera pour notre gorge.

UN OUVRIER TOMBE D'UNE ECHELLE

M. Louis Roger, 46 ans, travaillant pour M. Emile Prouvost, peintre, était occupé à des travaux au bâtiment de la Chambre de Commerce.

Par suite d'un mouvement maladroit, l'ouvrier tomba de l'échelle sur laquelle il était monté, d'une hauteur de cinq mètres. Transporté dans la loge du concierge de l'immeuble, il y reçut les premiers soins du docteur Hariel, qui constata une fracture de plusieurs côtes, et fit reconduire le blessé à son domicile, rue d'Aguessau, cour Allart, 19.

VOL DE LAINE

A la sortie des ouvriers de l'Usine Louis Lepoutre et Cie, rue Emile Moreau, aujourd'hui à 13 heures, une peigneuse Tancolli Lutia, épouse Andreana 34 ans, rue Meyerbeer, 13, a été trouvée porteur de 300 grammes de laine peignée, dissimulée dans ses vêtements.

Une perquisition effectuée à son domicile fut fructueuse, car elle permit de découvrir 2 k. 900 de laine peignée que la coupable a avoué avoir dérobé à l'usine. Le préjudice causé s'élève à 122 francs.

L'inculpée, dont le mari travaille à Sallaumines, ayant deux jeunes enfants à sa charge a été laissée en liberté provisoire.

PIEDS SENSIBLES
Chaussez-vous chez BOUCAU-VEREECKE
60, rue de Lille
LA MADELEINE
5, rue Pierre-Motte,
ROUBAIX

INFRACTIONS AU SENS UNIQUE

Pour infraction au sens unique, à bicyclette contravention a été dressée à la charge de : 1° D... Alfred, 21 ans, employé, rue du Pont Tunel, 33, à Estaimpuis (Belgique) ; 2° D... Maurice, 22 ans, apprêteur, rue de la Tête d'Orme, 80, à Mouscron (Belgique).

AUTO CONTRE BICYCLETTE

Une collision s'est produite hier, vers 18 h. à l'angle des rues Neuve et des Fabricants, entre l'auto n. 1842 D-5, pilotée par M. Delcambre Georges, liquoriste, demeurant à Roubaix, rue du Grand Chemin, 11 et un cycliste nommé Certon Charles, demeurant à Roubaix, rue du Cartigny, cour Duchatelet, n. 2. Ce dernier n'a été que très légèrement blessé Il n'a pas porté plainte. Sa bicyclette est hors d'usage.

RHUMES - BRONCHITES

Ne prenez pas au hasard n'importe quel sirop. Choisissez celui qui convient au genre de toux dont vous souffrez. Les Produits Corbeaux, spécialités de formule très étudiées, nous conseillent. Dans les toux grippales et irritantes, le « Balsamique Morson », le flacon 10 fr. 10, et dans les toux graves et négligées, bronchites chroniques, le « Sirop Helcey », le flacon 11 fr. 20. 11 bis, rue de Lannoy, et 68, rue de France, Roubaix.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Aux établissements Pollet, rue Nain, un disserand, Desjardins Achille, 23 ans, rue d'Alger, 98, a eu les doigts de la main droite écrasés par son métier. Contusions du médius et de l'auriculaire, plaies superficielles : 12 jours.

— Une ouvrière de peignage Beaurepaire, Françoise Vaillet, 20 ans, Grande-Rue, 437, a été blessée à l'index droit en nettoyant des bartèles. Arrêt-maladie de trois jours.

— A la S.A.Z.A.F., boulevard de Lilfort, Polyte Emile, 54 ans, teinturier, rue Blanqui, 26, brûlures aux deux mains par de l'acide : 12 jours.

— Debeldet Léopold, 33 ans, rue de Wasquehal, 2, pileur au peignage anglais, rue de Wasquehal, a reçu un poinçon sur le genou gauche. Contusions : 12 jours.

— Un lyetier de chez Maurice Pauchant, fabricant de caisses rue Daubenton, 167, Louis Depoortère, 22 ans, rue Voltaire, 37, entorse : 12 à 15 jours.

— Chez Joseph Dubois et fils, filateurs, Jossen Richard, 15 ans, bacleur, rue Leruste, 1, à Wattrelos, s'est blessé à la main droite en tombant. Fracture du 5e métacarpien : 3 semaines.

— Jules Despaepe, 72 ans, demeurant rue de Leers, 20, à Lys, ouvrier teinturier à l'usine Stube, rue Victor-Hugo, a reçu une pièce de fer sur la jambe gauche. Fracture de la jambe gauche ; admis à l'hôpital La Fraternité.

LE VRAI BONBON D'ÉTÉ
DESALTÈRE
PROVOST — LILLE

DANS LA POLICE

On nous communique :

La société de secours mutuels du personnel de la police de Roubaix s'est réunie le jeudi 9 mai, à 8 heures du matin, au Poste Central de police, sous la présidence de M. Detchambre Pierre.

La situation morale a été exposée par le Secrétaire, M. Deronne ; elle n'a donné lieu à aucune observation, pas plus d'ailleurs que la situation financière, dont lecture a été faite par M. Smet, trésorier. Celle-ci est des plus florissantes, grâce aux membres bienfaiteurs et aux subventions accordées par l'Etat, le Département et la Ville.

Malgré une cotisation modique, les sociétaires durant l'année écoulée, ont bénéficié de nombreux avantages : visites médicales, frais pharmaceutiques, primes à la naissance, indemnité de décès et allocations de retraites pour une somme dépassant 11.000 francs.

L'avoir de la société, au 31 décembre 1928, placé aux fonds disponibles et de retraites, s'élevait à 81.771 fr. 77.

MM. Pierre Smet, trésorier et Honoré François, secrétaire-adjoint, sont réélus à l'unanimité.

Sont élus également à l'unanimité : Trésorier-adjoint, M. Le Pape ; Commissaire, M. Dauvers Jean. MM. Lussiez et Fournier sont réélus Commissaires de surveillance.

Après examen de quelques questions d'ordre intérieur, il est procédé à la remise de l'allocation annuelle à 39 retraités.

La séance est levée à 8 h. 30.

CONSULAT D'ESPAGNE

M. le Préfet du Nord informe M. le Maire de Roubaix, que M. Mariono José Miranda Del Monte vient d'être nommé Consut d'Espagne, à Boulogne-sur-Mer, avec juridiction sur le département du Nord.

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Aujourd'hui dimanche, de 10 à 11 h., séance de vaccination gratuite dans un local du Service d'hygiène, rue de Cassel, 45, square Wibaux.

Musée Weerts : à l'Hôtel de Ville, de 11 à 13 heures.

REMERCIEMENTS

La famille Maximi-Vermeulen, très touchée des marques de sympathie qui lui ont été manifestées pour les funérailles de M. MAXIMI Emile remercie les personnes qui ont assisté à ces funérailles ou qui, empêchées, ont exprimé leurs sentiments de condoléances.

Sociétés et Comités

XXXIe CONCOURS FÉDÉRAL DE TIR ORGANISÉ PAR LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS WATTRELOSIENS. — Profitant du beau temps dont nous faisons gratifiés le jour de l'Ascension, quelques centaines de tireurs se dirigèrent vers le coquet stand de la Fraternelle des Combattants de Wattrelos en vue de participer aux divers concours organisés par ce puissant groupement. L'émulation des participants a eu pour effet immédiat une réalisation de performances du plus haut intérêt. En particulier les maximum obtenus par le sympathique vice-président d'honneur des anciens combattants, Benoit Vanpeteghem, par Camille Louguet le délégué départemental de l'U.S.T.F. comme aussi par Maurice Bottel, ont été vivement applaudis.

Au cours de cette journée, M. Charles Tonnel, membre du Conseil d'administration de l'U.S.T.F. a tenu à féliciter l'actif comité de la Fraternelle, et tout particulièrement le secrétaire général H. Hespel de son impeccable organisation. La tâche ingrate de commissaire de l'Association fédérale était assurée par M. J. Delmasure de Tourcoing qui s'en tira à la satisfaction de tous.

Une agréable surprise était réservée aux visiteurs celle de l'exposition des nombreux lots que doivent se partager les concurrents. Cette exposition est permanente au stand.

Aujourd'hui dimanche, de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. aura lieu la continuation de ce brillant tournoi offert aux tireurs de toutes catégories. Inutile d'ajouter que l'entrée du stand est entièrement libre et que des armes bien réglées seront mises à la disposition des inscrits. MM. H. Hespel, J. Sprlet, G. Salmon, G. Vandebrouck, L. Destrebecq, R. Hanion sont commissaires de service sont priés d'être présents un quart d'heure avant l'ouverture des portes afin d'assurer l'exactitude de l'horaire.

COLONIE BELGE DE ROUBAIX, TOURCOING ET ENVIRONS. — Aujourd'hui de 10 h. 30 à midi, service de secrétariat pour inscriptions et renseignements.

FÉDÉRATION ET MUTUELLE DES COMBATTANTS BELGES. — Aujourd'hut, de 10 h. à midi service de secrétariat et de trésorerie au siège, 126, rue de la Gare.

ASSOCIATION DES ANCIENNES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES FILLES, RUE DU COQ FRANÇAIS. — Bibliothèque dimanche 12 mai à 11 h. Tombola entre les élèves présentes.

UNION DES MUTILES ET REFORMES DE ROUBAIX, LANNOY ET CANTONS. — L'assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 26 mai, à 10 heures, salle des adjudications, à la mairie de Roubaix.

Les membres désireux de poser une question ou qui auraient à émettre des vœux, sont priés de les envoyer par écrit au siège, 6 bis, rue Neuve, jusqu'au 20 mai lucius.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE. — Le concours annuel organisé par la Société de Géographie aura lieu le jeudi 16 mai, de 8 heures à midi. Pour les élèves garçons et filles de l'enseignement secondaire il se tiendra à Lille dans l'un des établissements qu'indiquera la Commission des Concours aux candidats et candidates lors de leur arrivée le jeudi matin, au siège de la Société, 115, rue de l'Hopital-Militaire.

En ce qui concerne les élèves de l'Enseignement Primaire Supérieur et Elémentaire de Roubaix, il est mis à leur disposition les locaux de l'Ecole Municipale de filles, rue Saint-Vincent-de-Paul, à Roubaix.

CLUB SYMPHONIQUE DE L'EPEULE. — Aujourd'hui dimanche, à 10 heures, répétition générale.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENNES ELEVES DE L'INSTITUT SÉVIGNÉ. — Aujourd'hui dimanche, réunion à l'école à 3 heures.

CERCLE MILITAIRE — On nous prie de rappeler aux officiers de réserve d'artillerie que le deuxième exercice sur le terrain aura lieu aujourd'hui dimanche. Rendez-vous à 6 h. 30, au carrefour de Tourmebridre. Le même exercice sera reproduit le 25 mai, à 14 h. 30, pour les officiers participant aux séances du samedi.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNES. — Aujourd'hui dimanche réunion à l'hospice Blanchemaille, à 10 heures, en vue du concert.

SOCIÉTÉ PSYCHOLOGIQUE. — En vue de la constitution d'une Société de Psychologie, le soussigné, prie tous les Psychologues, habitant Roubaix, susceptibles de s'intéresser à cette formation, de bien vouloir le plus tôt possible, envoyer leur adhésion à M. Noulcourt Alfred, rue Meyerbeer, 54, Maisons Leblanc, 15, Roubaix.

MEDAILLES DU TRAVAIL. — Réunion mensuelle aujourd'hui dimanche, à 4 heures de l'après-midi, au local habituel, café François, 34, Grande-Rue. Remise des enveloppes contenants les prix de l'année 1928.

FÉDÉRATION DES UNIONS DE SECOURS MUTUELS. — Il est rappelé aux sociétés la réunion générale d'aujourd'hui dimanche, à 10 heures, 46, boulevard Gambetta. Un délégué par société.

AU CERCLE HORTICOLE. — On nous informe que l'assemblée générale mensuelle se tiendra aujourd'hui dimanche, au café Pandora, rue Pauvrée, à Roubaix, à 17 heures. M. Delarde, adjoint aux services agricoles, à Lille, y donnera une conférence qui aura comme sujet : « La culture de la pomme de terre » et les maladies de dégénérescence qui l'attaquent. A l'issue de cette conférence aura lieu une pomologie gratuite de plantes vertes et fleuries, offerte par M. Potiliar, de Croix. Les retardataires sont instamment priés de bien vouloir régler leur cotisation de 1929.

RADIO-CLUB DU NORD DE LA FRANCE. — Les futurs soldats qui désirent être incorporés comme radiotélégraphistes dans les bataillons du génie, peuvent venir suivre les cours spéciaux au Radio-Club du Nord de la France (société agréée du Gouvernement n° 9407) outre les nombreux avantages offerts aux radios militaires : il est rappelé que le « Sou du Soldat » fondé au R.C.N.F. avec le concours du Consortium de l'industrie textile leur permettra, suivant les résultats obtenus aux examens, de recevoir mensuellement une somme de 10 fr. pendant la durée de leur service militaire.

LA GAULOISE DE WATTRELOS. — Aujourd'hui dimanche de 9 h. 30 à 12 heures, séance de tir habituelle au stand, café David, 6, rue Jean-Jaurès. Prix du carton 6 fr. 40 (munitions comprises). Des carabines bien réglées seront à la disposition des amateurs. De service : MM. L. Rose, J. Durinck et P. Fisureur.

CERCLE DES OFFICIERS. — Le président du Cercle des Officiers invite ses camarades à assister nombreux, aujourd'hui dimanche 12 mai, à l'église Sa